

Bulletin de la Société
historique et scientifique des
Deux-Sèvres

Société historique et scientifique (Deux-Sèvres). Auteur du texte.
Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.
1922.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Une Lampe Romaine du Pays Mortagnais (Vendée)

Ce bel échantillon de l'art de terre chez les Romains a été trouvé dans un amas de décombres, à 1 kilomètre à peine de Mortagne-sur-Sèvre, près du vieux manoir de la Touche, commune de la Verrie (Vendée), où il existe encore un tronçon de voie romaine, que nous avons signalé à la page 25 de notre modeste *Inventaire archéologique*.

Les motifs en relief de la partie supérieure de la lampe, dont la poignée seule est brisée, sont particulièrement soignés et suggestifs.

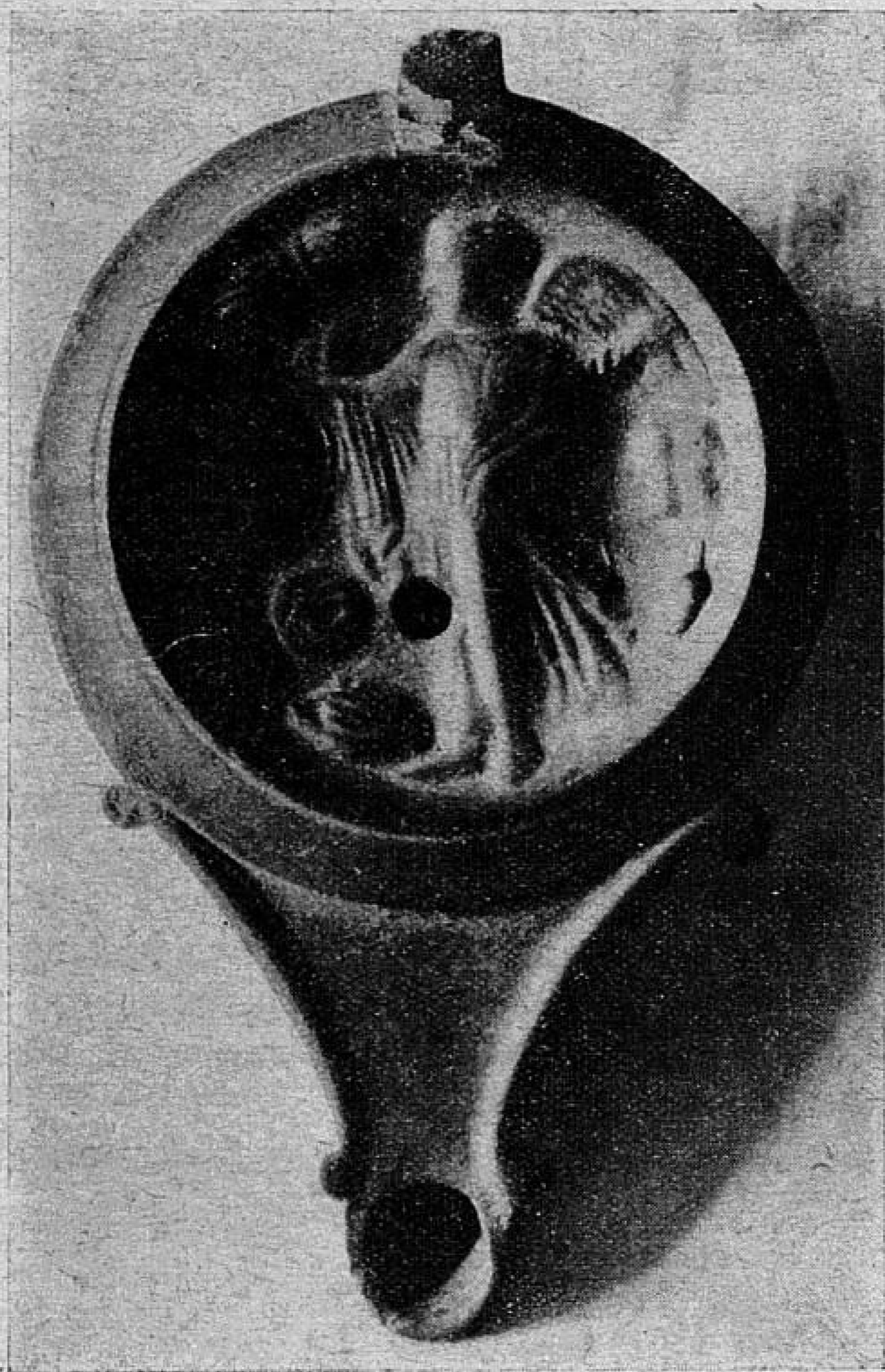
Le frottis accompagnant notre communication au Comité des Travaux historiques a permis à M. Cagnat, vice-président de la Section archéologique, d'y reconnaître un nouvel exemplaire de ces lampes au type de la *Victoire* qui se distribuaient en présent à l'occasion des étrennes (1). La déesse figure au centre du disque, le corps enveloppé d'une tunique, tenant sur le bras gauche une branche de laurier ou une palme et posant la main droite sur un bouclier. Certains exemplaires connus de la même scène montrent, nettement écrit sur la surface du bouclier, le souhait : *Annum novum faustum felicem tibi* (2). Ici, on ne distingue nettement aucune lettre; cependant, la surface du bouclier est divisée en un certain nombre de cartouches par des traits horizontaux, comme il est d'usage d'en tracer entre les lignes des inscriptions latines de basse époque.

(1) Voir pour les lampes de cette sorte: Marquardt, *Vie privée*, I, p. 296, note 4, avec la bibliographie du sujet. Ajouter: Walters, *Catalogue of the Greek and Roman lamps in the British Museum*, n° 780.

(2) Le P. Delattre vient d'en signaler à la Commission de l'Afrique du Nord un nouvel exemplaire, trouvé à Carthage (*Bull. archéol. du Comité*, 1921, *Comptes rendus des séances*, janvier, p. XX). Un autre avait été vu, à Carthage aussi, par Gauckler (*Bull. des Antiquaires de France*, 1889, p. 140).

Tout autour, dans le champ de la lampe, on voit différentes représentations qui se retrouvent sur d'autres exemplaires déjà connus et dont la nature est parfois difficile à spécifier.

Au haut, au-dessus du bouclier et au niveau de la



tête de la Victoire, est figurée une sorte de gerbe entourée d'un lien. Passeri (1), qui a publié une lampe offrant la même image, prétend qu'il faut y reconnaître un de ces paniers de jonc dans lesquels on conservait

(1) *Lucernæ fictiles*, I, pl. VI et p. 10. L'image de la lampe est donnée par Saglio sous le n° 6643.

les figues, la figue étant un des fruits qu'on offrait volontiers à ses amis au 1^{er} janvier. Immédiatement au-dessus du bras de la Victoire, un autre objet, assez indistinct, pourrait être une pomme de pin (?). C'est l'attribution que M. Gabillaud propose également pour un objet plus gros qui est placé juste au-dessus du bouclier. Il n'y a pas d'analogie sur les autres lampes semblables examinées. Elles montrent, par contre, comme la nôtre, une série de pastilles avec des représentations au centre : il est certain qu'on a voulu figurer par là des monnaies ; sur l'une d'elles se remarquent deux mains enlacées ; sur une autre, placée à droite de la déesse, au-dessous de son aile, un Janus. On ne saurait dire ce que représentait la troisième monnaie, presque tangente à la courbe du bouclier. Les pièces de monnaie étaient parmi les étrennes les plus appréciées ; que l'une d'elles représentât Janus, qui préside au mois de janvier, on ne saurait s'en étonner.

Enfin, sous la monnaie à l'effigie de Janus, un corps allongé et garni d'une queue est interprété d'habitude comme figurant une amande (1).

Sur l'original de la lampe, que nous avons adressé au Comité pour moulage et documentation supplémentaire, le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres verra que le dernier objet décrit n'est pas une amande, mais un gland avec sa cupule et son pédoncule, ce qu'il ne pouvait déterminer en examinant un simple frottis.

N. GABILLAUD.

(1) Extrait du *Bull. archéol. du Comité*, Rapport de M. Cagnat, Séance du 8 mai 1922.